



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 80_CC_2026_CCDS

MODIFICATION DES DÉPLACEMENTS DES ÉLUS DE LA CCDS POUR L'ANNEE 2026

Séance du 09 juillet 2026

Date de convocation : 03 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six et le neuf juillet à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Sinnaryouz de la Ville de Sinnamary, sous la présidence de Monsieur Michael RIMANE, Président.

Conseillers communautaires présents :

Michael RIMANE, Enrico WILLIAM, Véronique JACARIA, Patrick COSSET, Gilles DUFAIL, Johanna HORTH, Marie-France BANGO, Enrico BERTHIER, Fidélia BOCAGE, Axelle BOIS-BLANC, Vanessa BOIS-BLANC, Keila DE PAIVA, Albert GOLITIN, Jocelyn NIAMA, Claudine RINGUET, Albert Franck SAMUELS, Lauric SOPHIE.

Absents excusés ayant donné procuration :

Ruanny CANTAO DIAS à Michael RIMANE
Nicsonne JEANTY à Vanessa BOIS-BLANC
Naëll TORVIC à Fidélia BOCAGE
Constantin-Richard AMARANTHE à Enrico WILLIAM
Stelly FERNAND LAURENCIN à Claudine RINGUET
Frédéric LLADERES à Keila DE PAIVA

Absents excusés :

Michel-Ange JEREMIE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Micheline ANTOINETTE, Corinne CHATEAU, Françoise FRÉDOC, Aglaé LETARD, François RINGUET, Benjamin ZULEMARO.

A été nommée secrétaire de séance **Madame Vanessa BOIS-BLANC.**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération a pour objet de compléter pour l'année 2026, les déplacements des élus communautaires, en définissant un cadre prévisionnel, et de leur attribuer des mandats spéciaux.

Ces mandats permettront de sécuriser la participation des élus aux différentes missions, rencontres et représentations extérieures, dans l'intérêt de l'EPCI, tout en garantissant la prise en charge des frais conformément à la réglementation en vigueur.

Par délibération n° 51-CC-2026-CCDS, le Conseil communautaire a approuvé, dans un premier temps, la planification des déplacements des élus communautaires.

Dans le cadre de l'exercice de leur mandat au sein de la Communauté de Communes des Savanes (CCDS), et au regard des besoins identifiés ainsi que des réflexions menées depuis le 29 avril 2026, il convient de compléter cette programmation afin de prendre en compte les nouvelles orientations et les déplacements supplémentaires nécessaires à la représentation de la collectivité et à la conduite de ses projets.

Aussi, au regard de l'agenda prévisionnel des événements nationaux et régionaux, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir attribuer des mandats spéciaux pour les déplacements des élus communautaires selon la planification prévisionnelle :

INTITULE DE LA MISSION	LIEU	DATE	ELUS CONCERNES	NOMS
Invitation présidentielle	Paris	Du 5 au 10 mai 2026	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	Michael RIMANE
Visite des infrastructures du groupe SECHE	Paris	Du 14 au 19 juin 2026	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	Michael RIMANE
TOP RESA	Paris	Du 15 au 17 septembre 2026	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Salon des Sports	Paris	Du 24 au 26 novembre 2026	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	Nicsonne JEANTY
Convention nationale Intercommunalités de France	Dunkerque	Du 14 au 16 octobre 2026	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Congrès de l'ACCD'OM	Montpellier	Du 16 au 19 novembre 2026	PRESIDENT ou Vice-président Conseiller Communautaire	
Le 108 ^{ème} Congrès des Maires et des Présidents des intercommunalités de France	Paris	Du 24 au 26 novembre 2026	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	Nicsonne JEANTY
Conférence INTERCO OUTRE-MER	Guyane	Du 11 au 7 décembre 2026	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	

« Ce planning n'est pas exhaustif, les Élu(e)s pourront représenter la CCDS, sur un événement ne figurant pas sur cette délibération. Le cas échéant, il fera l'objet d'une délibération avant ou après l'événement, en fonction des circonstances de la participation de l'Élu(e) à l'événement en question. »

Les Élu(e)s, s'ils le jugent nécessaire, peuvent se faire accompagner par le collaborateur du cabinet ou un technicien.

Les dépenses de transport, d'hébergement et de restauration occasionnées dans le cadre de ces missions seront prises en charge aux frais réels pour élus communautaires.

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

ATTRIBUE des mandats spéciaux pour les déplacements des élus communautaires selon la planification prévisionnelle :

INTITULE DE LA MISSION	LIEU	DATE	ELUS CONCERNES	NOMS
Visite des infrastructures du groupe SECHE	Paris	Du 14 au 19 juin 2026	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	Michael RIMANE
Invitation présidentielle	Paris	Du 5 au 10 mai 2026	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	Michael RIMANE
TOP RESA	Paris	Du 15 au 17 septembre 2026	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Salon des Sports	Paris	Du 24 au 26 novembre 2026	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	Nicsonne JEANTY
Convention nationale Intercommunalités de France	Dunkerque	Du 14 au 16 octobre 2026	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	
Congrès de l'ACCD'OM	Montpellier	Du 16 au 19 novembre 2026	PRESIDENT ou Vice-président Conseiller Communautaire	
Le 108 ^{ème} Congrès des Maires et des Présidents des intercommunalités de France	Paris	Du 24 au 26 novembre 2026	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	Nicsonne JEANTY
Conférence INTERCO OUTRE-MER	Guyane	Du 11 au 7 décembre 2026	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	

AUTORISE la prise en charge des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration aux frais réels dans le cadre des missions précités. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;
Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;
Vu l'installation du conseil communautaire en date du 02 avril 2026 ;
Vu la délibération n° 51-CC-2026-CCDS, le Conseil communautaire a approuvé, dans un premier temps, la planification des déplacements des élus communautaires ;
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 29 juin 2026 ;
Vu le rapport de présentation ;

ENTENDU LE RAPPORT DU PRESIDENT APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : ATTRIBUE des mandats spéciaux pour les déplacements des élus communautaires selon la planification prévisionnelle :

INTITULE DE LA MISSION	LIEU	DATE	ELUS CONCERNES	NOMS
Invitation présidentielle	Paris	Du 5 au 10 mai 2026	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	Michael RIMANE
Visite des infrastructures du groupe SECHE	Paris	Du 14 au 19 juin 2026	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	Michael RIMANE
TOP RESA	Paris	Du 15 au 17 septembre 2026	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	Michael RIMANE Ruanny CANTAO DIAS Enrico BERTHIER
Convention nationale Intercommunalités de France	Dunkerque	Du 14 au 16 octobre 2026	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	Michael RIMANE Patrick COSSET
Salon des Sports	Paris	Du 24 au 26 novembre 2026	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	Nicsonne JEANTY Axelle BOIS-BLANC
Congrès de l'ACCD'OM	Montpellier	Du 16 au 19 novembre 2026	PRESIDENT ou Vice-président Conseiller Communautaire	Michael RIMANE Gilles DUFAIL Fidélia BOCAGE
Le 108 ^{ème} Congrès des Maires et des Présidents des intercommunalités de France	Paris	Du 24 au 26 novembre 2026	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	Michael RIMANE Claudine RINGUET Vanessa BOIS-BLANC Keila DE PAIVA Fidélia BOCAGE

ARTICLE 3 : AUTORISE la prise en charge des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration aux frais réels dans le cadre des missions précités.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à **SIGNER** tous les documents nécessaires à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 31

Quorum : 16

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de procurations : 06

Nombre de votants : 23

Pour : 23

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Acte certifié exécutoire

Fait et délibéré à Sinnamary en séance publique, le 09 juillet 2026

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

Michael RIMANE



Réception par le Préfet : 17-07-2026

Publication le : 17-07-2026